

Date de dépôt : 17 décembre 2009

Pétition

pour des services et des prestations publics adaptés à l'évolution des besoins de la collectivité (augmentation de la subvention annuelle allouée aux HUG de manière à augmenter l'effectif de 517 postes)

N.B. 1624 signatures
*p.a p.a Cartel Intersyndical du
personnel de l'Etat et du
secteur subventionné
Case postale 1765
1227 Carouge*

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

Préparer l'avenir

- ✱ Pour la qualité des soins et des prestations aux malades
- ✱ Pour un hôpital public répondant aux besoins croissants et évolutifs de la population
- ✱ Pour des conditions de travail correctes pour le personnel et respectueuses de la santé au travail
- ✱ Des postes supplémentaires sont nécessaires dans plusieurs départements et services

Le bilan négatif du plan d'austérité Victoria: 300 lits d'hôpital et 350 postes supprimés, ce alors que la population du Canton augmente!

Le **bilan du plan d'austérité Victoria** appliqué sévèrement dans les HUG entre 2007 et 2009 réjouit les gestionnaires mais est négatif tant pour les malades et la population que pour le personnel.

Ce alors que la **population du Canton a augmenté** de 10% (40'000 habitants de plus entre 2000 et 2009) et que pour certaines spécialités les HUG répondent également à des besoins de la France voisine et de la Suisse romande, les HUG ont supprimé 300 lits, soit le 15% du total!

Une bonne partie des lits supprimés étaient consacrés aux **soins pour les personnes âgées**, ce alors que la population est vieillissante et les EMS et les soins à domicile ne suffisent pas.

Les **consultations ambulatoires** augmentent mais les postes ne suivent qu'au compte-goutte.

Les **urgences** sont surchargées de manière chronique.

Les **listes d'attente** pour les opérations non urgentes et pour les soins ambulatoires continuent à s'allonger.

En trois ans, Victoria a **supprimé 335 postes de travail**, sans compter les non renouvellements de contrats et les restrictions sur les remplacements. Aussi, les nettoyages des locaux administratifs ont été mis en sous-traitance auprès d'entreprises privées.

Dans ce contexte, les conditions de

travail se dégradent. **L'intensification du travail** est trop forte. Toutes les unités et services doivent appliquer l'"**efficience**". En d'autres mots, il s'agit de faire plus avec moins. Travailler en sous-effectif chronique dans des services qui fonctionnent 24h sur 24 et tous les jours de l'année soumet le personnel à des **périodes trop longues où la pression frise l'intolérable**.

Efficience et flexibilité vont ensemble. Difficultés à obtenir les vacances et les congés, horaires à coupure pour certaines catégories, mobilité forcée pour dépanner un service encore moins bien doté, exigence de polyvalence et élargissement de cahier des charges sans formation ni valorisation salariale suffisante, imposition de congé ou de reprises d'heures en plus, protocoles de sécurité plus complexes, contrôles, surveillance, évaluations du personnel plus sévères. Tout le monde se sent mis sous pression et l'esprit d'équipe n'est plus valorisé.

Les **risques d'erreurs**, y compris pouvant avoir des conséquences graves pour les malades, sont accrus.

Il devient ainsi intolérable pour le personnel que toutes ces dernières années, en plus des suppressions de lits et de postes, les HUG ont régulièrement affiché chaque année un non dépensé de plusieurs millions.

CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

Les demandes du personnel

Pour la Maternité

Si Victoria a épargné la Maternité et les postes ont été légèrement ajustés au vu de la stabilisation à 4.000 naissances par an, l'effectif quotidien attribué au service de jour et au service de nuit est resté le même tant à la salle d'accouchement que dans les autres services. Dans certains étages, la nuit il y a une seule sage-femme pour 38 patientes (19 mamans et au minimum 19 bébés) et la sécurité est mal assurée. Les situations trop récurrentes de stress et de sécurité nous motivent à demander une sage-femme et une aide-soignante de plus pour chacun des quatre services, soit 21,6 postes.

L'ouverture de la nouvelle Maternité en 2011 implique une augmentation des chambres et des lits et des services annexes. Au moins 32 postes de personnel soignant sont nécessaires.

En outre, en gynécologie, pour le suivi des femmes opérées d'un cancer du sein, un physiothérapeute supplémentaire est nécessaire, soit 1,8 postes

Total Maternité: 55,4 postes

Pour la Pédiatrie - enfants et adolescents

L'activité augmente principalement en pédiopsychiatrie et demeure très intense en néonatalogie et en oncologie. De manière récurrente le taux d'occupation des lits explose atteignant des pointes jusqu'à 134% ce alors que l'effectif n'a pas suivi! Des lits et des postes supplémentaires sont attribués à la néonatalogie en 2010, mais d'autres services sont en souffrance.

Pour la pédiopsychiatrie: 4 infirmières, 2 psychomotriciennes et une logopédiste supplémentaires, soit 12,6 postes

Pour l'oncologie: 3 infirmières supplémentaires, soit 5,4 postes.

Pour l'accueil, suite aux diminutions des engagements temporaires de personnes au chômage, 3 commis administratifs supplémentaires, soit 5,4 postes.

Pour les quatre unités adolescents (Salève, CTJ, médecine A2 et jeunes suicidants): 6 postes d'infirmière et aide-soignante.

Total Pédiatrie - enfants et adolescents: 29,4 postes

Pour les urgences et la médecine communautaire

Les urgences sont en sous-effectif chronique, les plaintes des patients et les tensions incessantes, l'ambiance de travail de plus en plus stressante. Nous nous opposons à l'incitation à adresser les patients aux cliniques privées. L'hôpital public doit avoir les moyens de répondre aux demandes. 20 professionnelles supplémentaires sont nécessaires, entre infirmières, aides-soignantes, personnel d'accueil pour chaque turnus, soit 54 postes.

La médecine communautaire a aussi besoin d'un commis administratif de plus pour reprendre le travail administratif effectué par les infirmières, soit 1,8 postes et de 1,8 postes d'assistante sociale pour orienter les malades qui n'ont plus d'assurance maladie, ainsi qu'un poste à 80% de diététicienne.

Total Urgences et médecine communautaire : 57,4 postes

Pour la Médecine interne

La lutte du personnel entre 2006 et 2008 a permis d'améliorer un peu la situation en oncologie avec 12 postes supplémentaires ainsi que d'engager des aides-soignantes de nuit pour éviter qu'une infirmière se retrouve seule avec deux unités. L'ouverture de l'unité-tampon en 2009 n'a pas donné les résultats espérés et le pic hivernal de taux d'occupation des lits jusqu'à 125% continue. Diverses réorganisations prévues en 2010 sont mal assurées et 7,6 postes supplémentaires sont nécessaires (à travers des soins intermédiaire de cardiologie de la chirurgie, nephrologie à améliorer, activités en augmentation en pneumologie). La suppression des horaires à coupure des aides-soignantes est demandée (12 postes) et les postes de jour des unités de soins doivent être renforcés.

Total Médecine interne: 19,6 postes

Pour la Chirurgie

La lutte du personnel menée par une pétition des soignant-e-s effectuant des nuits à la direction générale dénonçant qu'une infirmière de nuit pour 16 à 20 patients ne peut plus assurer la sécurité des soins a enfin porté ses fruits. 12,6 postes d'infirmières pour les nuits ont été prévus pour le budget 2010 et les engagements promis pour bientôt.

Toutefois, le staff de jour n'est pas totalement assuré et il manque 5 à 6 postes, notamment en chirurgie viscérale et urologique, ainsi qu'un poste de physiothérapeute en chirurgie orthopédique.

Les horaires d'ouverture des salles d'opération en chirurgie orthopédique jusqu'à 20h ont introduit des horaires à très grande coupure (6h) totalement inacceptables pour les aides-soignants-es. Leur suppression nécessite 6 postes. En 2010, d'autres salles d'opération vont ouvrir jusqu'à 20h. Ces réorganisations ne doivent pas se solder par la dégradation des conditions de travail et l'introduction d'horaires à coupure.

Total Chirurgie: 13 postes

CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

Pour la Radiologie

L'activité du département ne cesse d'augmenter et 22,6 postes supplémentaires, notamment de techniciens en radiologie médicale sont nécessaires.

Total Radiologie: 22.6 postes

Pour la Psychiatrie

La dotation en personnel des unités hospitalières, qui ont supporté les économies faites dans ce département est insuffisante. Nous demandons 24 postes d'infirmières et aides-soignantes au service de psychiatrie adulte, 12 postes au service de psychiatrie gériatrique, 4 postes au service d'addictologie, 7 postes de secrétaire et de PPS (Pluriprofessionnel de la santé) pour l'ensemble des services hospitaliers.

Total Psychiatrie: 47 postes

Pour la Réhabilitation et gériatrie

L'activité de ce gros département des HUG, lourdement mis à contribution par le plan d'austérité Victoria., se déploie sur 4 sites. Suite à la suppression de lits, à la transformation d'unités avec des critères d'admission plus stricts au Cantonal, à la mise en place de la facturation par pathologie, des patients de plus en plus lourds sont transférés en réhabilitation et gériatrie. Pour faire face à cette évolution, et pour les divers sites, nous demandons:

Beau-Séjour: 18 postes d'infirmière et d'aide-soignante

Bellerive: 12 postes d'infirmière et d'aide-soignante

Trois-Chênes: 40 postes d'infirmière et d'aide-soignante

Loëx: 16 postes d'infirmière et d'aide-soignante, 1 poste de psychologue, 1 poste d'ergothérapeute, 0,5 poste de logopédiste.

Aussi, pour l'ensemble du département, 7 postes de secrétaire et de PPS (psychologue, arthérapeute, musicothérapeute, ergothérapeute) sont nécessaires.

Total Réhabilitation et gériatrie: 102,5 postes

Pour les Nettoyages et la centrale du linge

Le personnel des nettoyages et de la centrale du linge assume des tâches lourdes physiquement et éprouvantes, aggravées par la recherche d'efficacité qui consiste à faire plus avec des postes en moins supprimés ces dernières années. Deux pétitions, une émanant du personnel de Belle-Idée et l'autre du personnel du Cantonal, ont été adressées à la direction du département pour demander des améliorations des conditions de travail et d'horaire. En ces temps de pandémie, l'hygiène est un facteur crucial de prévention. Selon les règles de la prévention, les fréquences et intensité de certains nettoyages de surface ou d'objets doivent être renforcées. Pour cela nous demandons 30 postes pour le site de Cluse-Roseira, 10 postes pour Belle-Idée, 3 pour les Trois-Chênes, 3 pour Bellerive et 3 pour Loëx. Le volume d'activité augmente aussi à la centrale du linge et nous demandons 8 postes.

Total Nettoyages et centrale du linge: 57 postes

Pour les Cuisines

L'introduction du menu à choix s'est faite dans des conditions difficiles car les départs à la retraite ne sont pas remplacés sauf par des contrats précaires à durée déterminée. Pour la cuisine de l'Hôpital des Trois Chênes nous demandons 4 postes de cuisiniers et 6 postes d'employés de cuisine. La cuisine centrale du Cantonal nécessite également de postes supplémentaires, y compris pour supprimer les horaires à coupure et pour remplacer les départs, soit 8 postes de cuisiniers et 12 postes d'employés de cuisine.

Total Cuisines: 30 postes

Pour les Centres de facturation, Secrétariats médicaux, Accueil et centrale téléphonique

Ces services essentiels ont vu leurs effectifs stagner depuis les années 90 voir diminuer suite à la diminution des engagements de chômeurs en fin de droit. Pourtant, dans plusieurs départements, le nombre annuel de patients à recevoir aux centres d'accueil, à renseigner au téléphone, pour lesquels des lettres de sorties et des dossiers complets doivent être tenus à jour et des factures envoyées au plus vite augmente. Les conditions de travail et d'horaires se dégradent. Pour ces services 20 postes sont demandés.

Total Centres de facturation, Secrétariats médicaux, Accueil et centrale téléphonique: 20 postes

CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

CARTEL INTERSYNDICAL

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

Pour les Laboratoires

Les postes de laborantins-ines sont bloqués ou en diminution, en attente de la réorganisation et regroupement dans un nouveau bâtiment. La demande d'analyse est en augmentation constante. Pour y faire face nous demandons 2 postes pour la bactériologie, 2 postes pour l'hématologie, 1 poste pour l'immuno-hématologie, 3 postes pour la pathologie. En outre, la création d'un pool de remplacement de 6 postes pour les laboratoires, à l'image du pool de remplacement des soins infirmiers, est devenue indispensable. Aujourd'hui les remplacements sont effectués par du personnel à statut précaire et à durée déterminée qu'il faut former à chaque fois, ce qui alourdit encore la charge de travail.

Total Laboratoires: 14 postes

Pour le Pool de remplacement du personnel soignant

Le personnel dénonce que selon les périodes il est difficile de recevoir des remplacements et que même les unités théoriquement correctement staffées et avec un taux d'occupation normal souffrent dès qu'une personne est absente. Le pool de remplacement du personnel soignant doit être renforcé de 50 postes (infirmières et aides-soignantes) pour être disponible aussi pour les courtes durées et intervenir dès le 1^{er} jour d'absence.

Total Remplacement personnel soignant: 50 postes

Les soussignés-es, membres du personnel des HUG, par leur signature à cette pétition:

- * alertent les autorités que tout en étant fortement motivé-e-s et tout en disposant d'une grande endurance à faire face aux pics de stress et aux situations difficiles, ils ne peuvent plus continuer ainsi à compenser le manque d'effectifs et à recueillir les doléances des patients et de leur proches;
- * appuient les demandes du Cartel intersyndical figurant en page 2 de ce document;
- * s'opposent à la sous-traitance au secteur privé et aux incitations à adresser les patients aux cliniques privées lorsque les urgences adultes ou pédiatriques sont débordées. L'hôpital public doit avoir les moyens de répondre aux besoins de la population;
- * demandent la stabilisation sur des postes fixes du personnel déjà en place avec des statuts d'auxiliaire, de temporaire ou placé par le chômage;
- * demandent aux autorités des augmentations de la subvention annuelle allouée aux HUG de manière à augmenter l'effectif de 517 postes, à répartir dans divers départements et services selon demandes détaillées en pages 4 à 6 de cette pétition.

NOM	PRENOM	FONCTION	DEPARTEMENT

Les feuilles de signature, même incomplètes, sont à retourner au plus tard pour le lundi 14 décembre au SIT ou au SSP:

SIT - 16, rue des Chaudronniers, CP 3287, 1211 Genève 3

SSP - 6, rue des Terreaux-du-Temple, 1201 Genève

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

Pour des services et des prestations publics adaptés à l'évolution des besoins de la collectivité

Santé, social, éducation, administration, secteur subventionné: investir dans l'avenir et augmenter les effectifs pour répondre aux besoins de la collectivité

Parce que les services publics ont pour raison d'être le service à la collectivité et à tout un chacun -particulièrement en période de récession et d'approfondissement des inégalités sociales- afin de corriger les effets négatifs de la société à deux vitesses,

Parce que tout comme l'eau, les énergies et les nouvelles technologies, les transports, le logement, l'éducation, la culture, la santé, le social et les services de l'administration se doivent plus que jamais d'être accessibles à tous, sans discrimination d'accès en fonction du revenu, de l'origine, du sexe, etc.

Parce que les logiques de marché et de privatisation ainsi que la recherche d'"efficacité" ne renforcent pas les solidarités mais qu'au contraire elles risquent d'exclure les plus faibles de l'accès à ces services,

Parce que les baisses d'impôts acceptées en votation populaire, si elles constituent une manière d'exprimer le souhait d'un meilleur revenu disponible, n'ex-

priment en aucun cas la volonté de disposer de moins de services et de prestations publics. Ces baisses ont néanmoins pour conséquence un affaiblissement des moyens indispensables pour assurer des prestations et des services publics de qualité, en suffisance et accessibles à tous,

Parce que, dans divers secteurs ces dernières années, le volume et la qualité des prestations des services publics ont déjà été mis à mal par les politiques d'austérité, de course à la performance, de réorganisation et de réduction des postes dans le même temps que la population et les besoins sociaux augmentent,

Parce qu'au cours de la législature qui s'achève, les prestations sociales n'ont pas été épargnées mais ont été malmenées par la révision des dispositifs de protection sociale induisant des diminutions ou à des suppressions de prestations (5^{ème} révision AI, assistance juridique payante, abaissement des seuils d'accès aux prestations de la clinique dentaire jeunesse...) ...

CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

...et plus particulièrement:

la nouvelle loi sur le chômage plus restrictive quant aux possibilités de retour en emploi et qui précipite une part des chômeurs à l'Aide sociale ou dans la pauvreté,

la diminution de la durée des avances sur pensions alimentaires, précarisant plus particulièrement les femmes chefs de famille,

l'introduction des normes CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) qui instituent une Aide au mérite et modifient à la baisse les normes d'Aide sociale,

l'adoption de nouvelles normes diminuant drastiquement l'Aide sociale pour les jeunes adultes et les personnes en formation,

la disparition programmée du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) et la suppression des prestations qu'elle induira pour les chômeurs en fin de droit ne pouvant émarger à l'Aide sociale et l'appauvrissement de ceux qui le pourront,

le non respect de l'initiative "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les EMS".

Parce qu'en période de récession, l'Etat, outre à investir dans les grands travaux, doit aussi jouer son rôle anticyclique et participer à la diminution du chômage: soit ouvrir de nouveaux emplois et stabiliser les auxiliaires et autres contrats temporaires

Parce que la non mise à disposition d'effectifs suffisants pour l'éducation, la santé, la sécurité, la

prise en charge du chômage et de l'aide sociale pénalise usagers et personnel: ce dernier tente d'assurer sa mission dans un contexte de stress et de tensions qui porte atteinte à sa santé physique et psychique,

Parce qu'un nouveau parlement ainsi qu'un nouvel exécutif -qui outre à gouverner est notre employeur- ont été élus:

Nous, personnel des services publics et du secteur subventionné demandons que, pour la législature qui s'ouvre, le Conseil d'Etat:

- **donne la priorité à la qualité du service public et à sa réponse aux besoins en évolution quantitative et qualitative de la collectivité;**
- **augmente les effectifs dans l'éducation et la formation, la santé, la police, le social, la prise en charge du chômage et les services administratifs tant de l'Etat que du secteur subventionné;**
- **respecte intégralement le système de rémunération entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009;**
- **garantisse aux services publics les moyens de leur action par le biais d'une fiscalité réellement distributive;**
- **maintienne le système de préretraite (PLEND) au niveau et conditions actuelles - tout en adaptant l'âge aux dispositions légales obligatoires fédérales;**
- **maintienne, avec la fusion CIA-CEH et association de la caisse de la police, le niveau de prestations, la répartition du financement du deuxième pilier et le fonctionnement démocratique de la nouvelle caisse de prévoyance du personnel des services publics;**
- **développe, en lieu et place d'une gestion managériale des ressources humaines impliquant contrôles excessifs et pressions, une politique du personnel, respectueuse des personnes et de leur santé.**

CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

CARTEL INTERSYNDICAL